

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 13 MAI 2026
Et publication ou notification le :
13 MAI 2026

L'an 2026, le 11 mai à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 mai 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, MARTIN Nadia, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé : MME BOUTET Nadège, MM. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn

A été nommé secrétaire : Jérôme BRUN

2026_05_01 – Entretien et renforcement de la voirie communale – Attribution du marché

Dans le cadre du programme de voirie 2025-2028, une consultation a été lancée le 10 décembre 2025 selon la procédure adaptée et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono attributaire pour "Entretien et renforcement de la voirie communale" conclu à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2026, reconductible trois fois de manière tacite par période d'un an, avec seuils annuels minimum de 15 000 € HT et maximum 200 000 € HT.

Deux plis ont été déposés avant la date et l'heure limites de remise des offres fixées au 15 janvier 2026 à 12h00 par les candidats suivants :

- BODIN TP,
- CTCV TP / ATLANROUTE.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage, a établi l'analyse des offres recevables selon les critères de jugements définis, à savoir :

- Prix 60 %
- Valeur technique 30 % dont :
 - Méthodologie 20 %
 - Moyens humains 10 %
- Performance environnementale 10 %

Il n'a pas été engagé de négociations.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14,

Vu l'appel public à la concurrence envoyé à la publication le sur le journal d'annonces légal Ouest France et sur le profil acheteur Marchés,

Vu les crédits inscrits au budget 2026,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13 MAI 2026

ID : 085-218501898-20260511-2026_05_01-DE

SLOW

.../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,
- d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes relatif à "l'entretien et le renforcement de la voirie communale" pour le programme 2025-2028 au groupement d'entreprises CTCV TP / ATLANROUTE avec seuils annuels minimum de 15 000 € HT et maximum de 200 000 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec l'attributaire désigné et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13 MAI 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN

A handwritten signature, likely of Jérôme Brun, the Secretary of the meeting.